



**Séance du
28 avril 2026**

Date de la
convocation :

20 avril 2026

Date d'affichage :

22 avril 2026

Nombre de membres :

En exercice : 49

Présents : 46

Votants : 47

Acte rendu exécutoire le :

Reçu en sous préfecture le :

Affiché le :

Délibération n°20260428-6.1

Objet : Création et composition de la commission en charge des délégations de services publics de la Communauté de Communes des Villes Soeurs

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-six, le 28 avril à 18 heures, le Conseil Communautaire légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Eddie Facque, Président du Conseil Communautaire des Villes Soeurs, salle du 1^{er} étage de la Communauté de Communes, 12 avenue Jacques Anquetil à Eu.

Etaient présents tous les 49 membres en exercice, à l'exception de :

Madame Isabelle Gardé, absente excusée, représentée par Monsieur Patrick Grosjean

Madame Marylise Bovin, absente excusée représentée par son suppléant Monsieur Bruno Langlois.

Monsieur Daniel Cavé, Monsieur Alain Trouessin, absents excusés

Monsieur Clément Vanheueverswyn a été élu secrétaire de séance.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 1411-5- II, L. 5211-1, L.2121-21 ;

Considérant qu'en application des dispositions de l'article L. 1411-5, dans le cadre d'une convention de délégation de services publics, « une commission analyse les dossiers de candidature et dresse la liste des candidats admis à présenter une offre après examen de leurs garanties professionnelles et financières, de leur respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue aux articles L. 5212-1 à L. 5212-4 du code du travail et de leur aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public » ;

Considérant que la commission est composée : du Président et de « cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste » ;

Considérant que le Conseil communautaire désigne un nombre égal de titulaires et de suppléants ;

Considérant qu'en application des dispositions de l'article L.2121-21 « le conseil (...) peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations sauf dispositions législatives ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin » ;

Vu la liste des candidats présentée : titulaires Laurent Jacques, Eric Pruvost, Jean-Marc Gillet, Bruno Saintyves et Jérémy Moreau et suppléants Nathalie Vasseur, Isabelle Hochart, Raynald Boulenger, Robin Devogelaere et Patrick Grosjean ;

⊙ Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- décide de ne pas procéder au scrutin secret ;

- procède à l'élection des différents membres de la commission en charge des délégations de services publics ;

Le vote a donné les résultats suivants :

Nombre de votants : 47

Nombre de bulletins nuls/blancs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 47

Sièges à pourvoir : 5

Quotient électoral (suffrages exprimés/sièges à pourvoir) : 9,4

	Voix	Attribution quotient	Attribution au plus fort reste	Total
Liste proposée	47	5	-	5

A obtenu la liste proposée : 47voix soit 5 sièges

Sont proclamés élus les membres titulaires et suppléants suivants :

Titulaires	Suppléants
Laurent Jacques	Nathalie Vasseur
Eric Pruvost	Isabelle Hochart
Jean-Marc Gillet	Raynald Boulenger
Bruno Saintyves	Robin Devogelaere
Jérémy Moreau	Patrick Grosjean

- rappelle que la Commission en charge des délégations de services publics est présidée par le Président ou son représentant.

- rappelle que lorsqu'ils y sont invités par le président de la commission, le comptable de la collectivité et un représentant du ministre chargé de la concurrence peuvent participer, avec voix consultative, aux réunions de la commission.

- rappelle que peuvent participer à la commission, avec voix consultative, des personnalités ou un ou plusieurs agents de la collectivité territoriale ou de l'établissement public désignés par le président de la commission, en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de la délégation de service public.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois, an que dessus
Pour extrait certifié conforme,

Le Président

Eddie FACQUE

